

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

-----  
**Commune de L'HERMENAULT**  
-----

**Procès Verbal du Conseil Municipal  
Séance du 15 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 10 septembre 2010

**Présents :**

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Marie-Hélène NOIRAUD,  
Patrice RABILLER, Marie-Cécile RIVIERE, René RENAUD, Bruno CHIRON,  
Claude GAUTRON, Anne FIOLEAU et Jacques LAROCHE

**Absent ayant donné pouvoir :**

Gilbert GEFARD à Chantal DORMEGNIES  
Thierry GARNIER à René RENAUD  
Catherine FAUCONNIER à François-Xavier HAUGMARD  
Sandy MARCINIAK à Bruno CHIRON  
Patrice GILLIER à Patrice RABILLER

**Secrétaire de Séance :**

Bruno CHIRON

-----  
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2010 par l'ensemble des membres présents.

**OBJET N° 309 : SUBVENTION AEP/OGEC - ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION**

Après délibération, le Conseil Municipal vote un complément de subventions pour l'exercice 2010 en faveur de :

L'AEP/OGEC - Ecole Privée Notre Dame pour un montant de 13.239.66 €

Dans le cadre du contrat d'association, il est versé chaque année une subvention calculée selon le nombre d'élèves de L'Hermenault, scolarisés à l'école privée, et sur le coût de fonctionnement moyen par élève de l'école publique ;  
Soit pour 2010 : 21 élèves x 630,46 € = 13.239,66 €

**OBJET N° 310 : MISE EN FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE : LOCAUX ET PRESTATAIRE**

Le Maire rappelle que les cantinières ainsi que les élèves ont pris possession des nouveaux locaux du restaurant scolaire. L'appréciation générale se veut positive.

En attendant la livraison prochaine du véhicule, la liaison chaude avec l'EHPAD Bellevue est assurée par un agent du service technique avec le véhicule communal

Reste également à revoir l'organisation du service : pour le confort des élèves, il serait souhaitable de faire deux services, à condition de modifier les horaires des écoles publique et privée. La demande de dérogation sera soumise lors de la visite prochaine de l'Inspectrice d'Académie.

**OBJET N° 311 : MISE A DISPOSITION DU VEHICULE DU SIVOM POLE EDUCATIF JULES VERNE AUPRES DE LA COMMUNE DE L'HERMENAULT**

Le Maire rappelle qu'afin d'assurer la liaison chaude des repas de l'EHPAD Bellevue au restaurant scolaire, le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne doit acheter un véhicule (acquisition en cours).

Il conviendra ensuite de passer une convention avec le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne pour la mise à disposition du véhicule pour l'année scolaire 2010/2011.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du véhicule. Le tarif sera fixé en accord avec le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne, la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault et la Commune de L'Hermenault.

**OBJET N° 312 : RECRUTEMENT D'UN AGENT AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire rappelle la nouvelle organisation du trajet école / restaurant scolaire, qui nécessite le besoin d'un agent supplémentaire pour le créneau 12 h 50 - 13 h 30 (encadrement pendant les déplacements à pied).

Pour ce poste, le Maire propose Madame Marie-Danielle BILLAUD, ATSEM sur l'école primaire de L'Hermenault et employée par la commune de Marsais, qui assure déjà le créneau 12 h 00 - 12 h 50

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De modifier le tableau des effectifs
- De créer un poste d'ATSEM sur la base de 40 minutes par jours d'école
- De recruter Madame BILLAUD Marie-Danielle sur ce poste à l'indice brut 337 et l'indice majoré 319 au prorata des heures effectuées
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail de Madame BILLAUD Marie-Danielle

**OBJET N° 313 : REMPLACEMENT D'UN AGENT POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE**

Le Maire indique que la Secrétaire de mairie est actuellement en arrêt maladie, et propose de procéder à son remplacement de la façon suivante (base de 35 h 00 par semaine) :

- ✚ Recrutement par le centre de gestion d'un agent administratif sur la base de 28 h 00 par semaine.

La convention a déjà été signée (délibération 297 du 28/07/2010)

- ✚ Recrutement de Madame Stéphanie RENAUD à raison de 7 h 00 par semaine, au prorata des heures effectuées.

Madame RENAUD sera recrutée en tant qu'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, percevra une indemnité accessoire sur la base de l'indice brut 310, indice majoré 300.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition et autorise le Maire à signer le contrat de travail ainsi les prochains à venir si la Secrétaire de mairie venait à manquer.

**OBJET N° 314 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE COMPENSATION A LA HAUSSE DU TAUX DE LA C.S.G.**

Le Maire expose :

La loi n° 97-1164 du 19 décembre 1997 portant réforme du financement de la sécurité sociale a prévu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, une diminution de 4,75 % du taux de cotisation salariale de maladie conduisant à sa suppression pour les fonctionnaires et une hausse de 4,1 % du taux de cotisation sociale généralisé (CSG) porté de 3,40 % à 7,50 % d'une assiette égale à 95 % de la rémunération brute globale.

Ce dispositif entraîne une variation de la rémunération nette des fonctionnaires, soit à la hausse, soit à la baisse en raison de l'assiette de la CSG qui est plus large que celle des cotisations maladies, s'appliquant également aux primes et indemnités perçues.

Afin de remédier à cet état de fait, une compensation a été instituées pour la Fonction Publique de l'Etat, par deux décrets des 10 mars 1997 et 29 décembre 1997 relatifs à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle aux fonctionnaires concernés.

En vertu du principe de parité, ce dispositif est applicable à la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé de faire bénéficier les agents concernés de la modification législative susvisée.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

## **OBJET N° 315 : BON D'ACHAT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Après divers échanges, le Conseil Municipal est invité par Madame le Maire à réfléchir sur l'attribution de bon d'achat pour le personnel communal. Chaque Conseiller est invité à exprimer son avis sur le sujet avant la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire propose une réflexion sur le personnel actuellement employé en remplacement ainsi que sur les agents ayant été en arrêt de travail en cours d'année.

N'ayant pas trouvé de compromis satisfaisant, le Conseil Municipal décide de reporter cet objet à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **OBJET N° 316 : ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire précise que par délibération 246 du 20 janvier 2010, il a été décidé de verser la somme de 1 000 € à la commune de L'Orbrrie en dédommagement du transfert d'une partie de nos boues. Cette dépense n'ayant pas été inscrite au budget, il convient de faire un virement de crédit.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise les écritures ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses :

- Article 6152 : entretien et réparations sur biens immobiliers - 1.000,00 €
- Article 658 : charges diverses de gestion courante + 1.000,00 €

*N'ayant pas été inscrits à l'ordre du jour de la convocation, mais après acceptation à l'unanimité des membres présents, le Maire propose de délibérer sur les trois points suivants :*

## **OBJET N° 317 : OPERATION PLANTATION 2010**

Le Maire expose qu'en 2010, le Conseil Général de la Vendée poursuit sa politique sur l'environnement et à cet effet organise avec les collectivités, les exploitants, les propriétaires, une nouvelle opération départementale pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets... Opération subventionnée à 80 %.

Pour améliorer la qualité de l'environnement ainsi que du paysage et s'associer à cette opération, le Maire propose que des plantations soient réalisées sur la commune :

- Rue du Champ de Buzin et rue du Puy Saint Frais au niveau de la future école
- VC n° 4 devant le nouveau chenil

La Chambre d'Agriculture est chargée de constituer les dossiers pour cette action. Le Maire propose que cet organisme établisse les éléments estimatifs et les subventions attribuées par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge le Maire de poursuivre ce dossier pour son aboutissement.

### **OBJET N° 318 : ESPACE CINERAIRE**

Suite au projet de columbarium dans le cimetière communal, le Maire présente les propositions des deux entreprises sollicitées :

L'entreprise Marbrerie GALLIEN

Projet maçonné	
Implantation et tracé	4.136,00 €
Zone de dispersion et 3 cavurnes	2.308,00 €
1 columbarium de 8 cases	3.450,00 €
	-----
	9.894,00 €

L'entreprise Jacky GAUTIER

Projet enherbé	
Implantation et tracé	1.355,00 €
Zone de dispersion et 3 cavurnes	2.389,00 €
1 columbarium de 8 cases	4.480,00 €
	-----
	8.224,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal retient le projet de l'entreprise Marbrerie GALLIEN plus facile à entretenir, et opte pour un columbarium de 8 cases, sans pot de dispersion.

### **OBJET N° 319 : ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR**

Un devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur a été demandé à l'entreprise Disthène Informatique pour un montant de 657,34 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'achat de ce vidéoprojecteur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Point sur les différentes commissions communales :

- ✚ Marie-Cécile RIVIERE expose succinctement l'avancé du PAVE : les travaux s'élèvent à environ 200.000,00 € avec 30 obstacles recensés. Des subventions pour les travaux pourront être demandées. L'accessibilité dans les administrations et chez les commerçants devra être mise aux normes d'ici à 2015.
- ✚ Lotissement Communal : La réflexion est menée autour d'un projet comportant 18 ou 19 lots. L'estimation du coût total d'aménagement étant terminée, le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de lancer le lotissement dans le contexte économique actuel.

✚ Grand Court : Réception du rapport de Madame LIMOUZIN avec présentation des estimations budgétaires. La commission a décidé d'informer le Conseiller Général de ce rapport et souhaite un rendez-vous auprès des élus et responsable du Conseil Général de la Vendée.

✚ Commission culture :

- Remise des prix du concours photos en juillet (participation de personnes étrangères à la commune)
- Exposition des « Pierres de chez nous »
- Manifestation du 11 juillet 2010 : coût total de 5.898,93 €

La prochaine réunion évoquera les décorations de Noël ainsi que les manifestations 2011.

✚ Il serait intéressant d'installer des toilettes sèches à la Grand Court et/ou au Bois de Beaulieu pour les pique-niques des résidents de l'EHPAD Bellevue.

✚ Réflexion sur le projet d'aménagement de la coulée verte (Charmille).

-----  
 Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 309 au n° 319  
 -----

<b>DORMEGNIES</b> Chantal	<b>HAUGMARD</b> François Xavier	<b>GEFFARD</b> Gilbert
<b>NOIRAUD</b> Marie-Hélène	<b>RABILLER</b> Patrice	<b>GARNIER</b> Thierry
<b>RIVIERE</b> Marie-Cécile	<b>FAUCONNIER</b> Catherine	<b>RENAUD</b> René
<b>MARCINIAK</b> Sandy	<b>CHIRON</b> Bruno	<b>GAUTRON</b> Claude
<b>FIOLLEAU</b> Anne	<b>LAROCHE</b> Jacques	<b>GILLIER</b> Patrice